

	
Délibération n° 22	Conseil Municipal du Mercredi 10 juin 2020
Direction Service Enseignement	Domaine de compétence : 7.10 - Finances Divers
<p>Le Mercredi dix Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 03/06/2020</p> <p>Membres présents : 32 puis 33 (arrivé de Sébastien BAILLET à 18 h 50)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2 puis 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 12/06/2020</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoints</b>, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART <b>conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Sébastien BAILLET (arrivé à 18 h 50) à Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> 0</p> <p><b>Votants :</b> 33</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Marine NEMPONT</p>
<p>Objet : Participation financière des familles pour la cantine, l'accueil périscolaire et la garderie</p>	
<p>Rapporteur : Madame TILLIER Nathalie, Adjointe à l'enseignement</p>	
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2020/2021, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les tarifs ci-dessous applicables **à compter du 1er septembre 2020.**

<b>Tarifs applicables à partir du 01 septembre 2020</b>	ETAPLOIS	EXTERIEUR
<b>Garderie</b> maternelle ou primaire de 7h45 à 8h30	0,95 €	2,20 €
<b>Garderie</b> primaire de 17h30 à 18h (après AE)	0,95 €	2,20 €
<b>Accueil périscolaire</b> maternel ou primaire de 16h30 à 18h	1,45 €	3,55 €
<b>CANTINE SCOLAIRE</b>		
ETAPLOIS / EXTERIEUR		
<b>Avec réservation chaque lundi pour la semaine suivante</b>	3,65 € €/le repas	
<b>Sans réservation à moins d'une semaine</b>	5,70 € €/le repas	

Il est demandé à l'assemblée d'approuver les tarifs ci-dessus et d'autoriser de ce fait l'encaissement de la participation des familles.

Si tel est votre avis, les recettes en résultant seront inscrites au BP 2020 et BP 2021.

**La délibération est adoptée par 32 voix pour et 1 contre.**

Vu pour être affiché le 12 Juin 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.